



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le directeur
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 23 avril 2014

N/ Réf. : 201422

Objet : devoir d'alerte légionelle Duchère

Monsieur le directeur,

Suite à des prélèvements d'eaux réalisés dans des installations du Ci Duchère, il a été constaté un taux anormal de légionelle dans le bâtiment wagon et plus précisément dans l'espace MC (Milieu Confiné).

Immédiatement après avoir pris connaissance du résultat de ces prélèvements en date du 17 avril dernier, et dans l'intérêt des agents, nous avons adressé à différents chefs de service ou de groupements le mail suivant :

"suite à des prélèvements réalisés dernièrement au CI Duchère (local Milieu Confiné) concernant la légionelle, il a été constaté un seuil supérieur au seuil acceptable. Nous vous demandons de bien vouloir nous préciser la conduite à tenir et s'il y a un risque pour les logisticiens de ce service ainsi que pour les porteurs d'appareils. Appareils qui ont été nettoyés avec l'eau de ce local".

Dans l'attente d'une réponse de votre part.

A ce jour, et sans aucune réponse de ces responsables, ce qui pourrait nous laisser penser que la santé des agents n'est pas une priorité, nous vous demandons d'une part, de bien vouloir apporter une information rassurante à l'ensemble des personnels du centre et des agents qui assurent la maintenance des appareils, et d'autre part, de nous faire parvenir le résultat des contrôles réalisés (étiquettes de contrôle collées dans les sanitaires) dans la partie MC ainsi que dans l'espace JSP et d'entretien physique.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN